



201, boul. Curé Labelle. Bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec. J7E 2X6.
Tél. : (450) 621-5546. Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-03

Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie relatif aux employés
de la MRC de Thérèse-De Blainville

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE, QUE:

Lors de la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 23 janvier 2019, le conseil a adopté :

- Le Règlement 18-03 pour modifier le Code d'éthique et de déontologie relatif aux employés de la MRC de Thérèse-De Blainville afin de se conformer aux dispositions de la Loi 155. Pour consulter le Code d'éthique et de déontologie relatif aux employés de la MRC et ledit Règlement 18-03, veuillez consulter le site Web de la MRC au www.mrc-tdb.org.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 24^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.



■ Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier